

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE AU SUJET DES ABUS DANS L'ÉGLISE

Il y a quelques jours, rassemblés à Lourdes en Assemblée plénière, les évêques de France sont revenus sur le rapport de la CIASE pour une réflexion commune et approfondie. Après le choc de la parution du rapport Sauv , il convenait de prendre le temps de la pri re et de l' tude des pr conisations faites par cette instance ind pendante. Les  v ques ont longuement r fl chi,  chang  et d battu pour parvenir   d cider de mesures permettant d'amorcer les changements n cessaires suite aux d rives mises en exergue par le rapport.

Tout d'abord, nous reconnaissons la responsabilit  institutionnelle de l' glise dans les violences qu'ont subies tant de personnes victimes.

Nous reconnaissons la dimension syst mique de ces violences : au sens o  elles ne sont pas seulement le fait d'individus isol s, mais ont  t  rendues possibles par un contexte global. Des fonctionnements, des mentalit s, des pratiques au sein de l' glise catholique ont permis que ces actes se perp tuent et ont emp ch  qu'ils soient d nonc s et sanctionn s.

Nous reconnaissons que cette responsabilit  entra ne un devoir de justice et de r paration, qui ouvre la possibilit  de demander pardon en v rit .

Les principales mesures d cides concernent la cr ation d'une Instance Nationale Ind pendante de Reconnaissance et de R paration (INIRR) qui sera charg e des questions li es   l'identification des victimes, aux bar mes et aux crit res de leurs indemnisations.

En vue d'indemniser les victimes, un fonds propre va  tre cr e. Ce fonds ne sera pas aliment  par le denier des fid les, mais par les fonds propres de la Conf rence des  v ques de France et des dioc ses (biens immobiliers).

La mise en place d'un r f rentiel national de mesures de pr vention n cessaires permettra d'aboutir   l' laboration d'une charte nationale de bonne conduite de protection des mineurs dans les dioc ses, les mouvements et les communaut s religieuses.

Enfin, en vue d'une plus grande efficacit , r activit  et unicit , les  v ques de France, ont d cid  d' riger un tribunal p nal canonique national qui rentrera en fonction au 1er avril 2022. Des protocoles avec les parquets permettront de fluidifier notre collaboration avec la justice fran aise.

Il faudra encore du temps pour que ces mesures soient mises en place et effectives. Toutefois ce chantier de r formes d bute et fera advenir, c'est notre souhait une  glise lav e et dispos e   annoncer l' vangile   toute la terre.

+ Mgr Dominique Rey